



COMMUNE DE PANISSIERES **PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 16 septembre 2019 à 20 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 12/09/2019.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, DUSSUD Grégory, MIOCHE Laurent, GUILLAUMOND Monique, ROCHE Robert, PRAILE Anne, GRANJON Marc, DUCREUX Anne, MERLE Jean-Michel, DI QUINZIO Carole, FAYE Sylvie, JACQUEMOT Estelle, BONNET Philippe, BERTALOTTO Frédérique, ALLAIX Gilles, BOISSONNET Annick, BEFORT Jean-Marc, BONNASSIEUX Bernard, DENIS Catherine, SERAILLE Loïc, DUCHENE Colette.

Absents excusés : /

Secrétaire de Séance : BONNET Philippe

MPG/ 07 2019

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Les Procès-verbaux des réunions des 11/06/2019 et 08/07/2019 sont approuvés à l'unanimité.

Décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) : *sans objet*.

1- Intercommunalité :

A – Transfert partiel du prêt n°5027256 contracté par la commune de Panissières auprès de la Caisse d'Épargne pour la construction de la crèche Multi-Accueil transférée à la Communauté de communes de Forez-Est.

La commune de Panissières avait contracté le 5 février 2009, auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, un prêt de 450 000 € dont 386 000 € ont été consacrés à la construction de la crèche Multi-accueil.

Caractéristique du prêt :

- Contrat n° 5027256
- Durée : 15 ans
- Taux fixe 4,35 %
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Amortissement du capital : progressif

Suite au transfert de la compétence Petite Enfance à la Communauté de communes de Forez-Est, il convient de transférer le prêt pour la part utilisée pour la construction de la crèche.

Le capital restant dû total s'élevant au 1er janvier 2019 à 191 522,54 €, la Communauté de communes de Forez-Est doit reprendre le capital restant dû à hauteur de 164 344,65 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

B – Convention relative au dispositif « Passerelle Ecole/ Crèche » au bénéfice de l’Etablissement d’accueil des jeunes enfants « La Passerelle » de la Communauté de communes de Forez-Est.

Aux fins d’organiser une passerelle « crèche-école » au bénéfice des enfants de l’école maternelle publique de la commune, les ATSEM assureront, avec un agent de la crèche, le temps de trajet des enfants. L’accompagnement à l’issue du temps de matinée scolaire se fera sous l’autorité fonctionnelle du Maire.

Délibération adoptée à l’unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

2- Finances

A - Délibération relative à l’opération d’éclairage intérieur à économie d’énergie des bâtiments publics communaux.

Pour optimiser l’éclairage intérieur des bâtiments publics, différents sites sont concernés par la mise en place de nouvelles ampoules (7165€ de travaux déjà programmés à ce jour). Pour valoriser ces travaux en section d’investissement du budget communal, il convient de délibérer pour confirmer le caractère global de l’opération. Il est proposé d’acter de changement de luminaires sur les sites communaux pour un montant de 20 000€ sur une période de 3 ans.

Délibération adoptée à l’unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

B- Garantie d’emprunts pour l’opération d’amélioration-acquisition des logements de l’ancienne caserne de Gendarmerie au bénéfice de « Bâtir et loger ».

Pour l’opération d’acquisition-amélioration de 9 logements locatifs (ancienne caserne de gendarmerie), Bâtir et Loger engage un prêt de 1 182 953 €. Le Département offre la garantie de 59% de cet emprunt. La commune est sollicitée pour assurer la garantie de 41 % (485 010,73€) sur toute la durée du prêt (2 lignes prêt 40 ans – 2 lignes de prêt 50 ans).

Délibération adoptée à l’unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

3- Règlements et rapports :

A – Règlement relatif à l’utilisation des parcs canins communaux

M. Le Maire mentionne la mise à disposition d’un parc canin au sein de la commune. Il est rappelé l’ensemble des règles d’usage, de sécurité et d’hygiène pour l’utilisation de ce dernier dans un

règlement proposé à l'assemblée délibérante. Toute infraction au règlement peut faire l'objet d'une contravention de 1^{ère} classe (art R 610-5 du code pénal).

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

B – Présentation du Rapport Annuel du Délégué et du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour le service assainissement communal

Le Rapport Annuel du Délégué et le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour le service assainissement communal pour l'année 2018 sont présentés au Conseil. En tant que collectivité responsable d'un service d'assainissement collectif, la commune de Panissières est tenue au titre de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de produire chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS). Il est destiné notamment à l'information des usagers. Une mise en ligne du document est réalisée sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

L'Adjointe déléguée à l'assainissement, Anne Ducreux, donne les informations principales. En 2018, 82 689 m³ ont été assujettis à l'assainissement (facturés). Le réseau compte 27 km. 8,35 Tonnes de boues ont été évacuées, contre 32 Tonnes l'année précédente, ce qui appelle à une vigilance sur les possibilités d'épandage. Il y a eu 1182 branchements raccordés. Les principaux travaux réalisés en 2018 concernent la réfection de la rue de la République (mise en séparatif).

Adoption du rapport par le Conseil municipal, 23 Pour.

C - Présentation de Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SIEMLY

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY). Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Robert Roche, conseiller municipal, présente les chiffres clés du rapport. Le prix de l'eau est de 3,23€/m³ (hausse modérée de 2% par rapport à 2017). La consommation moyenne constatée est de 93 m³ par an pour un foyer de 4 personnes.

En 2018, le Syndicat a fêté ses 70 ans en octobre. A cette occasion, un ouvrage a été réalisé « Au nom de l'eau », laissé à disposition des communes membres, et dont un exemplaire est en libre consultation pour les lecteurs de la bibliothèque municipale de Panissières. Cet ouvrage présente le déploiement du réseau entre Rhône et Loire, et permet de comprendre la complexité et le coût des installations au bénéfice de l'eau pour tous.

La qualité de l'eau est satisfaisante et fait l'objet de contrôles très réguliers.

Adoption du rapport par le Conseil municipal, 23 Pour.

D – Renouvellement de l'adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL (SAGE)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour demander au Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire d'assister la commune dans la gestion énergétique de son patrimoine. A cet effet, il convient de rappeler les deux modalités d'intervention du SIEL : une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics et une aide à la mise en œuvre de solutions techniques.

L'adhésion à ce service est prise pour une période de 6 ans, et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction.

Le montant de la contribution que la commune s'engage à verser annuellement au SIEL s'élève à 3277 €. Cette contribution est fixée chaque année, selon la population INSEE calculée (valeur au 1er Janvier). Cette contribution sera indexée annuellement en tenant compte du pourcentage d'évolution du glissement vieillesse technicité « effet de carrière » des agents du pôle SAGE.

Parmi les prestations proposées :

- Réalisation d'un suivi annuel des consommations d'énergie dans les bâtiments de la collectivité.
- Rédaction et présentation d'un rapport annuel de bilan des consommations,
- Rédaction d'une fiche de synthèse annuelle présentant un récapitulatif des consommations et dépenses globales des bâtiments de la collectivité

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

4- Rapport des commissions

-Jeunesse – CCAS :

Le Conseil municipal des enfants sera renouvelé à compter de janvier 2020. Pour les actuels jeunes conseillers, le projet du parc animalier connaît un bel aboutissement. La mobilisation et l'implication des bénévoles sont remarquées et seront remerciées lors de l'inauguration.

Un bilan du centre de loisirs municipal et des activités périscolaires est en cours de réalisation.

- Sport-Communication

- Les travaux de rénovation de deux courts de tennis sont achevés. Il convient d'assurer maintenant le bon fonctionnement de l'éclairage de l'un d'entre eux.

- Finance-Ressources Humaines :

Suite au nouveau contrat de téléphonie, des problèmes d'usage des impressions ont été identifiés à l'école maternelle.

- Bâtiment-Voirie :

Les travaux au profit du chemin de l'Etrier, du passage Jacquard et de la rue de l'évasion sont réalisés. Une programmation de travaux au bénéfice des chemins de la commune est en cours d'élaboration. Les projets du Lotissement Chez Vernay et de la 3^{ème} tranche des travaux Boulevard des Sports donnent lieu actuellement à différentes réunions avec maître d'œuvre, partenaires institutionnels et entreprises.

Des problèmes de vitesse excessive de véhicules sont rapportés sur la route de Cottance. Des aménagements spécifiques sont à l'étude.

-Urbanisme – Culture :

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire (SIEL) vient réaliser un film le lundi 23 septembre à Panissières pour présenter l'éclairage public mis en place en centre bourg à l'occasion de la requalification de la rue de la République. Prochainement, les services de la Mairie programmeront d'ailleurs l'éclairage spécifique pour la campagne annuelle de communication d'« Octobre rose », destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

Panissières accueille l'exposition internationale de Gilles Porte ; cette exposition créée pour les 20 ans de la convention internationale des Droits de l'Enfant comprend la présentation d'autoportraits d'enfants.

La fête du Livre 2019 se tiendra le 12 octobre à la Ferme Seigne de 9h30 à 20h00 sur le thème « Balade africaine ». De nombreuses activités sont programmées : expos de photos, livres et sculptures, stand d'artisanat, vente de livres neufs et d'occasion, dédicaces d'auteurs, conte et jeu pour les enfants. A 11h dictée primée et à 17h conférence-échanges. L'ambiance musicale est assurée par le groupe DONI DONI, qui animera le buffet de clôture.

-Développement durable :

Un rendez-vous est fixé avec les services de la Communauté de communes de Forez-Est le lundi 23 septembre pour déterminer le positionnement de containers aériens de déchets en centre bourg.

-Communauté de communes de Forez-Est

La Communauté de Communes de Forez-Est engage un diagnostic sur l'ensemble de son territoire pour déterminer les modes de gestion de l'eau. Par ailleurs les travaux pour l'élaboration du Plan Local de l'Habitat se poursuivent.

Questions diverses

- Rendez-vous est donné pour la prochaine édition de la Foire de la St Loup le 22 septembre à Panissières

La séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 4 novembre 2019.

Le Maire, Christian MOLLARD.

